



MAIRIE DE LA VILLE-DU-BOIS

Dans le cadre du projet de requalification, d'aménagement et de développement urbain aux abords de la RN 20, le conseil municipal de LA VILLE-DU-BOIS a décidé :

- Lors de sa séance du 24 mars 2009, de prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur d'entrée de ville, le long de la RN 20, en limite de la Voie des Postes, et de créer un périmètre d'étude le long de la RN 20.
- Lors de sa séance du 30 juin 2009, d'instaurer sur le périmètre d'étude le long de la RN 20, un droit de préemption urbain renforcé.

Les délibérations peuvent être consultées en mairie de LA VILLE-DU-BOIS, aux heures d'ouverture.

Re-publication
du 23/07/09



MAIRIE DE LA VILLE-DU-BOIS

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par délibérations en date du 24 mars 2009, le conseil municipal de LA VILLE-DU-BOIS a décidé de procéder à la révision du règlement local de la publicité et, à ce titre, a demandé à Monsieur le Préfet la création d'un groupe de travail.

Des membres du conseil municipal ont été désignés pour siéger au sein de ce groupe de travail.

Les délibérations du conseil municipal peuvent être consultées en mairie de LA VILLE-DU-BOIS, aux heures d'ouverture.

Re-publication du 23/07/09